

**AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA VILLE DE
TERREBONNE
(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*)**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal adoptera le budget 2025 de la Ville de Terrebonne, conformément aux articles 473 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

DÉPÔT À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le budget 2025 sera présenté aux membres du conseil municipal lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **13 décembre 2024, 14h30, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

PRÉSENTATION PUBLIQUE

Le budget 2025 sera présenté publiquement aux citoyens le **16 décembre 2024, de 13h à 16h, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne. Cette présentation publique sera webdiffusée en direct sur le site Internet de la Ville de Terrebonne.

ADOPTION À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le **18 décembre 2024, 18h30, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le conseil municipal adoptera le budget 2025.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors des séances extraordinaires des 13 et 18 décembre 2024 porteront exclusivement sur le budget 2025, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le présent avis est publié sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet *Avis publics*, et dans le journal *La Revue*. La date de publication de l'avis sur le site Internet de la Ville de Terrebonne prévaut sur la date de publication dans le journal *La Revue*.

Donné à Terrebonne, le 9 décembre 2024.

L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

 Signé numériquement
par Laura Thibault
Date : 24-12-09

Me Laura Thibault, avocate